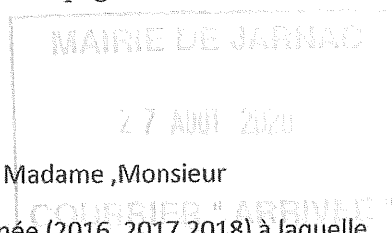


ASSPB16

Association des Sinistrés de la Sécheresse
sur les Propriétés Bâties de la Charente
13 avenue Jean Jaurès
16340 L'ISLE D'ESPAGNAC
E-mail :bernard.burgaud2@wanadoo.fr

L'Isle d'Espagnac, le 21 aout 2020



Madame ,Monsieur

Quelle que soit l'année (2016, 2017,2018) à laquelle
votre maison s'est cassée par la sécheresse, vous vous retrouvez victime d'une décision d'état qui
ne reconnaît pas l'aspect de catastrophe naturelle, vous empêchant de prétendre à une prise en
compte par votre assurance des réparations nécessaires.

Depuis 2017 notre association se bat sans compter pour que les sinistrés ne connaissent plus ce
problème qui est lié au fait que des personnes qui ne se sont jamais déplacées sur le terrain
décident, de PARIS, si votre commune sera reconnue ou non. Mme BONNEFOY sénatrice se bat elle
aussi pour faire avancer les choses, mais tous, nous avons l'impression de nous heurter à un mur.

Pensant étouffer la grogne et limiter la colère des sinistrés de 2018, l'assemblée nationale a
voté le 18 /12 /2019 un amendement permettant de dégager 10 millions d'euros pour aider des
familles de ces communes. Quand on connaît le montant moyen des travaux de réparations d'une
maison cassée et qu'on imagine leur nombre au niveau national (plusieurs milliers) on est obligé de
constater que les décideurs se moquent des sinistrés. Mr DARMANIN lui-même en a « rajouté » en
déclarant « *je ne sais pas si l'enveloppe sera toute consommée* »....

C'est un scandale de plus qui ne peut en aucun cas satisfaire les sinistrés. Cette aide, si elle
arrive, (les modalités d'attribution ne sont même pas encore définies) représente une goutte d'eau.

Et de plus pourquoi 2018 et pas 2016 et 2017

**Néanmoins, nous nous devons de ne pas rester sur la touche en considérant
que cette aide ne servira à rien.** Au contraire, il nous faut impérativement s'inscrire dans le
processus pour démontrer la situation insoutenable que vivent les sinistrés qui se voient totalement
abandonnés par les compagnies d'assurance qui se retranchent derrière cette non reconnaissance
pour ne rien payer, alors que ces mêmes compagnies reçoivent de leurs assurés une cotisation pour
cela.

Pour l'année 2016 des maires n'ont pas hésité à saisir le tribunal administratif de Poitiers qui, ce 17
juillet vient d'obliger l'état à revoir sa copie .C'est une 1ere victoire exemplaire qui doit en entraîner
d'autres que nous gagnerons si nous restons unis et déterminés. Nous savons que, bien souvent ,les
sinistrés qui se voient confrontés à ce problème de maison cassée se retrouvent totalement perdus,
isolés ne sachant pas quoi faire sinon que s'adresser à leur compagnie d'assurance. Il y a d'autres
solutions et dans ce cas comme dans beaucoup d'autres d'ailleurs, la solidarité est indispensable.

Nous ne doutons pas que dans votre cas beaucoup de question sont dans votre tête

Pour y répondre nous vous invitons à participer à **une réunion publique
mardi 8 septembre à 20h précises à L'ISLE D'ESPAGNAC dans la salle de l'ile
aux sports, rue jean JAURES ,près de la mairie**

Les actions que nous avons menées auprès de la préfecture, d'avocats, de spécialistes du Bâtiment,
d'élus etc, nous ont permis d'acquérir une expérience non négligeable qui peut vous servir

Cordialement

pour l'ASSPB16 : le président :Rémi MESMAIN